

**CADRE DE CONFORMITE VOLONTAIRE****ASSISTANCE ET FORMATION A
L'UTILISATION DES APPLICATIONS
INFORMATIQUE DE LA DOUANE****FICHE PRESTATION
DE SERVICE AUX
CLIENTS**

Réf. : DGD-DCQP-BPSP-PM2 / version 1 / Date : 13 05 2024

Description du service	Apporter une assistance informatique aux importateurs quant à l'utilisation des outils de gestion dématérialisés des opérations douanières.
Cible	Externe privé/ externe public
Porteur du service	Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé / Gestion relation clientèle
Service exécutant	Direction des Systèmes d'Information
Services contributeurs	DARRV.....
Mode opératoire	Rencontre/atelier/interview/séminaire/visite/formation....
Livrable	Compte rendu – Rapport de formation – support et matériel de formation/support informatique....
Objectif	Permettre une utilisation optimale des outils informatiques mis à disposition des usagers dans le cas des opérations de dédouanement.
Catégorie du bénéficiaire	Gros importateur/Moyen importateur/ Petit importateur/Occasionnel
Frais de service	Aucun/à définir/fixer selon barème
Risques de non-exécution	Contraintes de ressources humaines/ contraintes de ressources financières/contraintes de ressources logistiques/ contraintes de ressources en matériels techniques/contrainte de ressources en compétences techniques.
Base légale	Circulaire portant organisation et attribution des services de la DGD
Conditions d'éligibilité au service	Aucune Critère 1 Critère 2 ...
Condition d'exécution du service	Aucune Minimum du nombre de participants requis Formation initiale requise

**CADRE DE CONFORMITE VOLONTAIRE****ASSISTANCE ET FORMATION A
L'UTILISATION DES APPLICATIONS
INFORMATIQUE DE LA DOUANE****FICHE PRESTATION
DE SERVICE AUX
CLIENTS**

Réf. : DGD-DCQP-BPSP-PM2 / version 1 / Date : 13 05 2024

Mode d'accès au service	Demande auprès de la DGD <ul style="list-style-type: none">• Par courrier• Par mail• A travers la plateforme TUC
Disponibilité du service	Restreint (à définir selon le service) Ouvert (Tous les jours durant les heures de service de la DGD)
Délai de réalisation du service	Défini par le service porteur en concertation avec le service exécutant